

17104 3 place Henri vallée

---

**Référence : Etude DPEV4**

---

**Diagnosticteur :**

CABINET PERNOT EXPERTISES

97 avenue Victor Hugo

21000 DIJON

tel : 03.80.500.547

fax : 03.80.50.17.10

**Propriétaire :**

tel :

fax :

**Propriétaire des installations communes :**

tel :

fax :

**Gestion du syndic :**

tel :

fax :

**Mandataire :**

STE INTRUM DEBT FINANCE AG

97 allée Alexandre Borodine CS 80008

69795 SAINT PRIEST

tel :

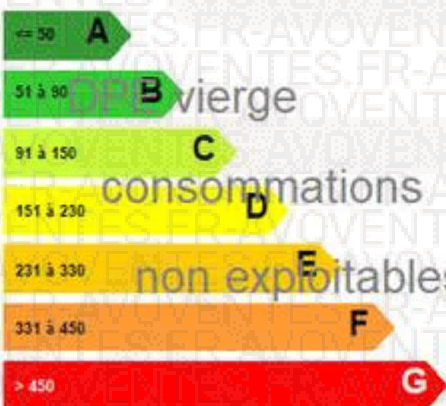
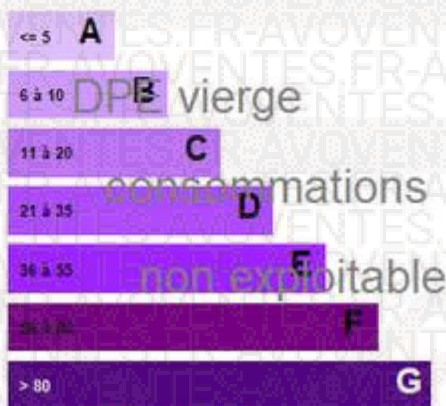
fax :

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

|                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| N°ademe : 1921V20033270<br>Valable jusqu'au : 17/11/2029<br>Type de bâtiment : Maison individuelle<br>Année de construction : Avant 1948<br>Surface habitable : 122,21 m <sup>2</sup><br>Adresse : 3 place Henri Vallée<br>maison cadastrée DN 289<br>21000 DIJON | Date du rapport : 18/11/2019 Date de visite : 14/10/2019<br>Diagnostiqueur : CABINET PERNOT EXPERTISES<br>97 avenue Victor Hugo 21000 DIJON<br>Numéro certification : 8013411<br>Signature :  |
| <b>Propriétaire :</b><br>Nom :                                                                                                                                                                                                                                    | <b>Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :</b><br>Nom :<br>Adresse :                                                                                                                                                                                              |

## Consommations annuelles par énergie obtenues en l'absence de factures d'énergie

|                                                         | Moyenne annuelle des consommations        | Consommations en énergies finales                    | Consommations en énergie primaire     | Frais annuels d'énergie |
|---------------------------------------------------------|-------------------------------------------|------------------------------------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
|                                                         | Détail par énergie dans l'unité d'origine | Détail par énergie et par usage en kWh <sub>EP</sub> | Détail par usage en kWh <sub>EP</sub> |                         |
| Chauffage                                               |                                           |                                                      |                                       |                         |
| Eau chaude sanitaire                                    |                                           |                                                      |                                       |                         |
| Refroidissement                                         |                                           |                                                      |                                       |                         |
| <b>CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b> |                                           |                                                      |                                       | Abonnements compris     |

| Consommations énergétiques (en énergie primaire)<br>pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire<br>et le refroidissement                                                  |                                         | Emissions de gaz à effet de serre (GES)<br>pour le chauffage, la production d'eau chaude<br>sanitaire et le refroidissement                           |                                            |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|
| Consommation réelle :                                                                                                                                                                 | 0 kWh <sub>EP</sub> /m <sup>2</sup> .an | Estimation des émissions :                                                                                                                            | 0 kg éqCO <sub>2</sub> /m <sup>2</sup> .an |
| sur la base d'estimations au logement<br><b>Logement économe</b><br><br><b>Logement énergivore</b> |                                         | <b>Faible émission de GES</b><br><br><b>Forte émission de GES</b> |                                            |

# Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

## Descriptif du logement et de ses équipements

| Logement                                                                                                                                                                                                                                                     | Chauffage et refroidissement                                                                            | Eau chaude sanitaire, ventilation                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|
| <b>Murs :</b><br>- Type de mur inconnu non isolé                                                                                                                                                                                                             | <b>Système de chauffage :</b><br>- chaudière fioul IDEAL<br>STANDARD BAXI CRYSLIS<br>XENIUM C27 de 2003 | <b>Système de production d'ECS :</b><br>- Production ECS Electrique 150 L   |
| <b>Toiture :</b><br>- combles perdus ( présence d'isolation inconnue)<br>- Combles aménagés sous rampant                                                                                                                                                     | <b>Emetteurs :</b><br>- radiateurs eau chaude                                                           | <b>Système de ventilation :</b><br>- Ventilation par ouverture des fenêtres |
| <b>Menuiseries :</b><br>- Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 12mm Avec ferm.<br>- PF. avec soub. PVC double vitrage(VNT) air 12mm Avec ferm.<br>- Fen.bat. PVC double vitrage(VNT) air 12mm Sans ferm.<br>- Porte en bois avec 30% à 60% de vitrage simple | <b>Système de refroidissement :</b>                                                                     |                                                                             |
| <b>Plancher bas :</b><br>- Dalle de béton non isolé sur sous sol<br>- Plancher bois sur solives bois non isolé sur sous sol                                                                                                                                  | <b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b><br>Non requis                         |                                                                             |
| <b>Énergies renouvelables</b>                                                                                                                                                                                                                                | Quantité d'énergie d'origine renouvelable:                                                              | <b>kWhEP/m².an</b>                                                          |

Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Usages recensés

Le diagnostic ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, les procédés industriels ou spécifiques (cuisson, informatique, etc.) ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments.

### Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic.

Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### Énergies renouvelables

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

## Diagnostic de performance énergétique - logement (6.2)

### Conseils pour un bon usage

En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.

#### Chauffage

- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.
- Si possible, réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19 °C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'occupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10 % d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.

#### Eau chaude sanitaire

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

#### Aération

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.
- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et nettoyez régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

#### Confort d'été

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

#### Autres usages

##### Eclairage :

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40 % de leur efficacité lumineuse.

##### Bureautique / audiovisuel :

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

##### Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

## Diagnostic de performance énergétique – logement (6.2)

### Recommandations d'amélioration énergétique

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie. Examinez-les, elles peuvent vous apporter des bénéfices.

| Mesures d'amélioration                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Crédit d'impôt |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------|
| <b>Isol. murs extérieurs par l'intérieur</b><br>En construction récente, ne jamais isoler un mur humide. Avant de poser un isolant, traiter au préalable le problème d'humidité.<br>En construction ancienne, ne pas poser de matériau étanche ou hydrophile au risque de menacer sa durée de vie.<br>Ne jamais ventiler la lame d'air entre l'isolant et le mur extérieur par des orifices dans l'isolant donnant sur l'intérieur. Plafonné à 100€ TTC par m². | 30             |
| <b>VMC Hygro A</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 0              |
| <b>Isolation plancher en sous face</b><br>S'assurer que la hauteur sous plafond soit suffisante<br>Pour bénéficier du crédit d'impôt 2012, choisir un isolant avec $R = 3 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$ .                                                                                                                                                                                                                                                       | 30             |
| <b>Robinets Thermostatiques</b><br>Ne jamais placer un robinet thermostatique dans le local où se trouve le thermostat.<br>Afin de ne pas nuire à la longévité du circulateur (pompe), il faut impérativement laisser un radiateur sans robinet thermostatique.                                                                                                                                                                                                 | 30             |
| <b>Chaudière à condensation</b><br>Les radiateurs doivent être adaptés au type de chaudière (type "chaleur douce") pour que le rendement soit optimum.                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 30             |

#### Commentaires :

Les locataires ne nous ont pas transmis les factures d'énergie sur au moins un an. Ne pouvant utiliser pour ce type de bien une méthode de calcul conventionnel (voir arrêté du 8 février 2012), il n'est pas possible d'établir une estimation des consommations et de fournir les étiquettes "énergie" et "climat". Le diagnostic se limite aux constatations et aux descriptifs.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! <http://www.impots.gouv.fr>

Pour plus d'informations : <http://www.developpement-durable.gouv.fr> ou <http://www.ademe.fr>

**Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par: Bureau**  
**Véritas Certification n°8013411**

60 avenue du Général de Gaulle  
 92046 PARIS LA DEFENSE CEDEX

certification: 8013411

**Assuré par ALLIANZ IARD**

87 rue Richelieu  
 75002 PARIS

N°: 49 022 209

# FICHE TECHNIQUE POUR LES DIAGNOSTICS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE REALISES SUIVANT LA METHODE DES CONSOMMATIONS ESTIMEES

Référence du logiciel validé : DPEWIN version V4

Référence du DPE : 1921V20033270

## Diagnostic de performance énergétique

fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (<http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr>).

### Généralités

#### Généralités

|                              |                       |
|------------------------------|-----------------------|
| Département                  | 21                    |
| Altitude                     | 220 m                 |
| Type de bâtiment             | Maison individuelle   |
| Année de construction        | Avant 1948            |
| Surface habitable            | 122,21 m <sup>2</sup> |
| Hauteur moyenne sous plafond | 2,50 m                |

### Systèmes

#### Systèmes – Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire

| Code | Description                            | Caractéristique | Valeur   |
|------|----------------------------------------|-----------------|----------|
|      | Production ECS Electrique individuelle | BECS            | 1955,605 |
|      | Production à accumulation              | Fecs            | 0,000    |
|      | 1 ballon de 150 litres vertical        | Rd              | 0,800    |
|      | Production hors du volume habitable    | Rs              | 0,792    |
|      |                                        | Rg              | 1,000    |
|      |                                        | Iecs            | 1,578    |

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Le DPE a pour principal objectif d'informer sur la performance énergétique des bâtiments. Cette information communiquée doit ensuite permettre de comparer objectivement les différents bâtiments entre eux.

Si nous prenons le cas d'une maison individuelle occupée par une famille de 3 personnes, la consommation de cette même maison ne sera pas la même si elle est occupée par une famille de 5 personnes. De plus, selon que l'hiver aura été rigoureux ou non, que la famille se chauffe à 20°C ou 22°C, les consommations du même bâtiment peuvent significativement fluctuer. Il est dès lors nécessaire dans l'établissement de ce diagnostic de s'affranchir du comportement des occupants afin d'avoir une information sur la qualité énergétique du bâtiment. C'est la raison pour laquelle l'établissement du DPE se fait principalement par une méthode de calcul des consommations conventionnelles qui s'appuie sur une utilisation standardisée du bâtiment pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Les principaux critères caractérisant la méthode conventionnelle sont les suivants :

- en présence d'un système de chauffage dans le bâtiment autre que les équipements mobiles et les cheminées à foyer ouvert, toute la surface habitable du logement est considérée chauffée en permanence pendant la période de chauffe ;
- les besoins de chauffage sont calculés sur la base de degrés-heures moyens sur 30 ans par département. Les degrés-heures sont égaux à la somme, pour toutes les heures de la saison de chauffage pendant laquelle la température extérieure est inférieure à 18°C, de la différence entre 18°C et la température extérieure. Ils prennent en compte une inoccupation d'une semaine par an pendant la période de chauffe ainsi qu'un réduit des températures à 16°C pendant la nuit de 22h à 6h ;
- aux 18°C assurés par l'installation de chauffage, les apports internes (occupation, équipements électriques, éclairage, etc.) sont pris en compte à travers une contribution forfaitaire de 1°C permettant ainsi d'atteindre la consigne de 19°C ;
- le besoin d'ECS est forfaitisé selon la surface habitable du bâtiment et le département.

Ces caractéristiques du calcul conventionnel peuvent être responsables de différences importantes entre les consommations réelles facturées et celles calculées avec la méthode conventionnelle. En effet, tout écart entre les hypothèses du calcul conventionnel et le scénario réel d'utilisation du bâtiment entraîne des différences au niveau des consommations. De plus, certaines caractéristiques impactant les consommations du bâtiment ne sont connues que de façon limitée (par exemple : les rendements des chaudières qui dépendent de leur dimensionnement et de leur entretien, la qualité de mise en oeuvre du bâtiment, le renouvellement d'air dû à la ventilation, etc.).

|                          | Bâtiment à usage principal d'habitation         |                               |                                                          |                                                                         |                               |                                                                        | Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal autre que d'habitation |
|--------------------------|-------------------------------------------------|-------------------------------|----------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|
|                          | DPE pour un immeuble ou une maison individuelle |                               | Appartement quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble | DPE non réalisé à l'immeuble                                            |                               |                                                                        |                                                                         |
|                          |                                                 |                               |                                                          | Appartement avec système individuel de chauffage ou de production d'ECS |                               | Appartement avec système collectif de chauffage et de production d'ECS |                                                                         |
|                          | Bâtiment construit avant 1948                   | Bâtiment construit après 1948 |                                                          | Bâtiment construit avant 1948                                           | Bâtiment construit après 1948 |                                                                        |                                                                         |
| Calcul conventionnel     |                                                 | X                             | A partir du DPE à l'immeuble                             |                                                                         | X                             |                                                                        |                                                                         |
| Utilisation des factures | X                                               |                               |                                                          | X                                                                       |                               | X                                                                      | X                                                                       |

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)